

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 33 (1888)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du service dans le landsturm, les dispositions des articles 144 à 161 de l'organisation militaire sont applicables à ces objets. Pour les autres objets d'équipement, les dispositions de l'article 161 de l'organisation militaire demeurent en vigueur.

Nous nous empressons de vous donner connaissance de cet arrêté, avec prière de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour son exécution. *Département militaire suisse* : HERTENSTEIN.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Genève.** — Le nouveau Comité de la Société des officiers, section de Genève, a été composé comme suit : MM. J.-E. Dufour, lieutenant-colonel, président ; H. Galopin, capitaine, vice-président ; C. Cartier, capitaine, trésorier ; J. Bellamy, 1<sup>er</sup> lieutenant, secrétaire ; F. Redard, major, bibliothécaire ; Camille Favre, colonel ; E. Rivoire, capitaine ; A. Bastard, capitaine ; H. Poulin, capitaine.

**Neuchâtel.** — Dans sa séance du 13 juillet, le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine de fusiliers M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Weber, Edouard, domicilié à Anvers.

**Vaud.** — Une quarantaine de sous-officiers de différentes armes et une délégation du comité central de la Société fédérale de sous-officiers réunis le 29 juillet en assemblée à Ste-Croix ont résolu, sur l'initiative de ces derniers, de constituer une section dans cette localité. Un comité provisoire présidé par M. Emile Recordon, adjudant d'artillerie, a été nommé séance tenante.

Nos meilleurs vœux pour que cette jeune section prospère et qu'aux concours de l'année prochaine, organisés à l'occasion de la fête fédérale de sous-officiers à Lausanne, nombre de ses membres s'y distinguent.

**France.** — Sous le titre « Canons et remparts », la *République française* donne les intéressants renseignements ci-après :

« Le conseil supérieur de la guerre est en train de discuter l'une des plus graves questions qui lui aient jamais été soumises : doit-on dépenser cent cinquante millions pour protéger nos forteresses contre les nouveaux projectiles, ou vaut-il mieux développer ce que l'on a coutume d'appeler la défense mobile ? Nos lecteurs connaissent l'opinion que nous professons à ce sujet et qui repose sur l'expérience du passé, tout autant que sur l'étude approfondie des découvertes récentes. Sans rouvrir un débat qui paraît épuisé, nous voudrions simplement citer quelques chiffres avant que le conseil supérieur se soit prononcé.

» Depuis 1870, nous avons créé des camps retranchés tout le long de nos frontières de l'Est, du Nord-Est et du Sud-Est ; les Allemands n'ont pas fait moins de sacrifices pécuniaires : les forts de Strasbourg, de Metz, de Cologne, d'Ingolstadt et de Thorn n'ont pas coûté moins de 600 millions.

» Somme énorme, si l'on pense qu'elle eût suffi à assurer l'entretien, l'instruction d'un million d'hommes de plus. Seulement l'état-major allemand est imbu des traditions de 1870 ; les collaborateurs de M. de Moltke sont persuadés que la résistance prolongée de Paris a modifié à notre avantage les conditions du traité de Francfort.

» Depuis lors, l'artillerie a fait des progrès extraordinaires : adieu les principes adoptés par les ingénieurs militaires ! Le défilement au quart n'est plus qu'une vaine fiction ; en 1882, au polygone de Meppen, des obus en acier tirés par le mortier rayé Krupp ont creusé, sous l'angle de chute de 45 degrés, des entonnoirs profonds de 2 m. 50. Au polygone de Kummersdorf, le mortier rayé de 21 centimètres tirait, à la distance de 2700 mètres, sous l'angle de 63 degrés. La pierre et les parapets en terre devenaient insuffisants. C'est alors qu'on eut recours au béton. Le béton se comprime, mais ne se fend pas.....

» A Cosel, en 1863, de vieilles voûtes en maçonnerie sont recouvertes d'une couche d'un mètre de béton ; les obus-torpilles pénètrent à l'intérieur des voûtes, éclatent et l'artillerie autrichienne conclut à l'emploi des coupoles cuirassées. La première coupole fut installée à Anvers, sur le réduit du fort n° 3, dès l'année 1863. Nous avons connu, en France, la coupole construite par le commandant Mougin ; elle était en fonte ; son épaisseur atteignait soixante centimètres. Au polygone de la marine, à Gâvres, cette coupole subit le choc de 2 obus de 32 centimètres et de 175 obus de 16 centimètres ; elle fut percée, mais le mécanisme ne fut pas atteint. — Nous étions — et nous sommes encore — loin de l'invulnérabilité.

» Les coupoles n'étant pas suffisantes, on eut recours au sable ; à Meppen, en 1880, on ouvrit, après soixante coups de canon, une brèche de trois mètres de largeur dans un parapet en sable qui avait huit mètres d'épaisseur. Des études poursuivies par les ingénieurs français, allemands, autrichiens, il résulte, somme toute, que le béton de ciment composé de galets, de sable siliceux et de ciment de Portland, et appuyé sur des piliers en maçonnerie, résiste mieux que le granit à l'action des projectiles. Tel est l'état de la question. »

— Un nouveau fusil, calibre 8 millimètres, vient encore d'être construit. Son inventeur est un M. Fontaney, armurier à Langres.

Le principal avantage de cette arme serait de permettre une transformation facile et peu coûteuse du fusil Gras, modèle 1874, dont les arsenaux français sont encombrés. Seulement, ce nouveau fusil n'est pas pourvu d'un appareil de répétition, ce qui, à l'heure qu'il est, paraît être une des conditions *sine qua non* de l'adoption de toute arme portative nouvelle.

**Allemagne.** — Le voyage de l'empereur Guillaume II en Russie, à Stockholm et à Copenhague a vivement préoccupé la presse. Il est difficile, au milieu des voix contradictoires qui se font entendre, d'apprécier la nature de la réception que les foules ont faites au jeune souverain. Dans tous les cas, il paraît acquis qu'en ce qui concerne les Danois, l'enthousiasme fut loin d'être délirant. On parle même de sifflets et de huées. Ceci n'aurait rien d'étonnant. Tous les peuples n'ont heureusement pas la mémoire si courte sur les humiliations que la force leur a fait subir au mépris du droit.

Quel sera d'autre part le résultat de la visite à Peterhof ? Rien n'a transpiré au dehors des conversations des deux empereurs. Les journalistes ont donc beau jeu à donner carrière à leur imagination.

Ce que l'on peut toutefois prétendre avec assez d'apparence de raison, c'est qu'à supposer même qu'aucune question politique n'ait été soulevée, le fait à lui seul de l'entrevue et de quelques heures de relations personnelles plus intimes, milite en faveur d'un rappro-

chement entre les deux gouvernements. De là à conclure que, pour le moment du moins, les espérances de paix sont à l'ordre du jour, il n'y a qu'un pas.

\* \* \*

Nous empruntons à la *Revue du cercle militaire*, qui, elle-même les tire de la *Weser Zeitung*, les renseignements suivants sur des expériences de tir de nuit exécutées à la lumière électrique :

La nuit était très obscure. Les cibles étaient placées à 400 mètres des tireurs. L'appareil qui fonctionnait à 200 mètres en arrière des tireurs se composait : 1° D'une machine à vapeur et d'une machine dynamo-électrique montées sur chariot ; 2° D'un projecteur. La machine à vapeur a une force de 18 chevaux et la lumière est produite par une lampe à arc. La machine peut être placée à une distance de 200 mètres du projecteur, qui est relié à celle-ci par des fils électriques.

L'avantage que présente cette nouvelle lumière sur les précédentes est qu'elle se produit sans intermittence et qu'elle est absolument fixe. La machine exige une force de 7 chevaux-vapeur pour être mise en mouvement et produit un cône lumineux d'une longueur de 4000 mètres. A cette distance on peut encore lire l'écriture au crayon.

Lorsque l'expérience commença, il était impossible de s'approcher de la machine sans être aperçu d'un observateur placé en ce point : le projecteur pouvait, en effet, être déplacé à gauche, à droite, en haut ou en bas, par le seul mouvement d'un micromètre. Cette expérience a donné des résultats très satisfaisants.

Le placement des tireurs a eu lieu de la façon suivante : Une partie a été disposée près du foyer du cône lumineux, de façon à éclairer vivement les crans de mire et les guidons ; 9 coups sur 10 touchèrent les cibles à hauteur de la poitrine. Les autres tireurs furent placés dans l'obscurité et tirèrent dans le champ lumineux. Les résultats obtenus par cette troupe furent moins bons. En temps de guerre, la première méthode est donc préférable ; l'ennemi est, d'ailleurs, dans l'impossibilité absolue de faire feu sur les tireurs, la vive lumière l'empêchant de voir. Avec l'autre méthode, au contraire, les tireurs placés dans l'obscurité offrent un point de mire excellent par la lueur du coup de feu de leur arme.

L'appareil ne peut être mis hors de service que si des coups de fusil viennent à briser les supports des charbons : un coup de feu dans le miroir n'arrête pas son fonctionnement. Un seul moment est critique : c'est celui où un effort trop considérable pour remplacer les charbons fait cesser le fonctionnement de l'appareil : une teinte violette se mêle alors à la lumière blanche et l'éclairage produit par l'appareil prend une coloration rousse. A cet instant, l'ennemi peut facilement anéantir la machine à coups de projectiles. Les ingénieurs doivent avoir pour principal objectif de tenir les machines dans un état de travail continu et régulier.

Le chariot-éclaireur est rattaché au parc de siège du génie et servira dans l'attaque ou la défense des places. En campagne, il ne pourrait être employé à cause de son poids considérable.

**Belgique.** — On nous annonce la mort à Gand, le 30 juillet, du général en retraite Cartiaux, un des officiers les plus distingués de la Belgique, à la fois savant et praticien, resté plein de zèle pour toutes

choses militaires jusqu'à ses derniers jours. Après Vandewelde, c'est une nouvelle et sensible perte pour l'armée et pour l'art militaire. Le général Cartiaux était âgé de 76 ans. Il laisse, dit-on, des écrits d'un haut intérêt.

**Russie.** — Une nouvelle loi d'organisation militaire vient d'être promulguée.

Jusqu'ici la durée du service était fixée à 6 ans dans l'armée active et 9 ans dans la réserve, soit 15 ans en tout, après quoi les soldats faisaient partie, jusqu'à l'âge de 40 ans, de la milice de l'Etat. Tous les Russes non appelés au service dans l'armée active restaient 4 années dans la première catégorie de la milice de l'Etat, jusqu'à l'âge de 40 ans dans la deuxième catégorie.

La nouvelle loi, tenant compte au point de vue matériel des perfectionnements apportés dans la facilité de concentration des troupes et dans la construction des casernes, au point de vue intellectuel du développement de l'instruction publique et de la diminution des illettrés, établit les prescriptions suivantes :

La durée du service militaire est fixée à 18 ans, soit 5 dans l'armée active et 13 dans la réserve. Les 5 ans dans l'armée active peuvent être réduits à 4, le ministre de la guerre ayant la faculté de renvoyer les soldats dans leur foyer un an à l'avance. En revanche, si des raisons politiques ou militaires l'exigent, le ministre de la guerre peut retenir les soldats sous les drapeaux pendant six mois de plus au maximum.

La réserve est chaque année appelée à des exercices de courte durée.

La milice d'Etat est divisée en deux classes. On y sert jusqu'à 43 ans.

La première classe est destinée à renforcer l'armée active, si besoin est. Les soldats de cette classe seront appelés à deux exercices, tous les quatre ans au plus. La deuxième classe de la milice, essentiellement composée de soutiens de famille, n'est appelée à aucun exercice militaire. Son service en temps de guerre sera le maintien de l'ordre à l'intérieur.

On compte que cette nouvelle loi renforcera de 600,000 hommes environ les cadres de l'armée.

**Egypte.** — Sous le titre « les Allemands en Egypte », divers journaux parisiens, notamment la *France militaire*, publient les renseignements ci-après :

« Des avis de Berlin signalent le départ du lieutenant Wisemann pour l'Egypte.

Wisemann, qui vient d'être reçu par l'empereur, serait chargé d'une mission secrète.

La curiosité publique est vivement excitée.

On croit que le lieutenant va s'occuper de porter secours à Emin-pacha.

D'après certaines versions, l'expédition serait faite aux frais du roi des Belges; selon d'autres, ce serait le comité allemand qui fournirait les fonds. »

**Etats-Unis.** — Un télégramme de New-York annonce la mort, survenue dimanche soir, à dix heures, du général en chef *Sheridan*. Né en 1831, d'une pauvre famille irlandaise, Philippe-Henry Sheridan était apprenti mercier quand le hasard le mit en rapport avec un

